



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

Séance du 24 septembre 2020

En exercice : 77

Présents : 67

Votants : 73 (dont 6 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N°48

OBJET :

DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (à partir de la délibération n°13), Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°7), Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

EXERCICE
2019

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

- 1 OCT. 2020

Publiée ou notifiée le :

- 1 OCT. 2020

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. François HUGUET à Annie DAUPHIN, Jean-Marc BOUREL à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Corinne IBARRA à Sylvie DUBREUIL, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD, Christophe DUMONT.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles, L. 1411-13, L.1411-14, L.1413-1, L.2224-17-1 et D.2224-1 à -5,

Vu le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu l'examen par la Commission n°4 « travaux, voiries, bâtiments, déchets, assainissement, petits et grands cycles de l'eau » du 7 septembre 2020,

Considérant l'obligation réglementaire de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant la présentation de ce rapport faite à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 3 septembre 2020,

Présente le rapport correspondant, pour l'exercice 2019,

Précise que les principaux indicateurs techniques et financiers du rapport en question seront intégrés dans le rapport prévu à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel sera transmis aux Maires des Communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy qui en feront rapport à leurs Conseillers Municipaux.

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- prend acte du contenu de ce rapport qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la présente séance,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
Fait et délibéré, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 24 septembre 2020.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

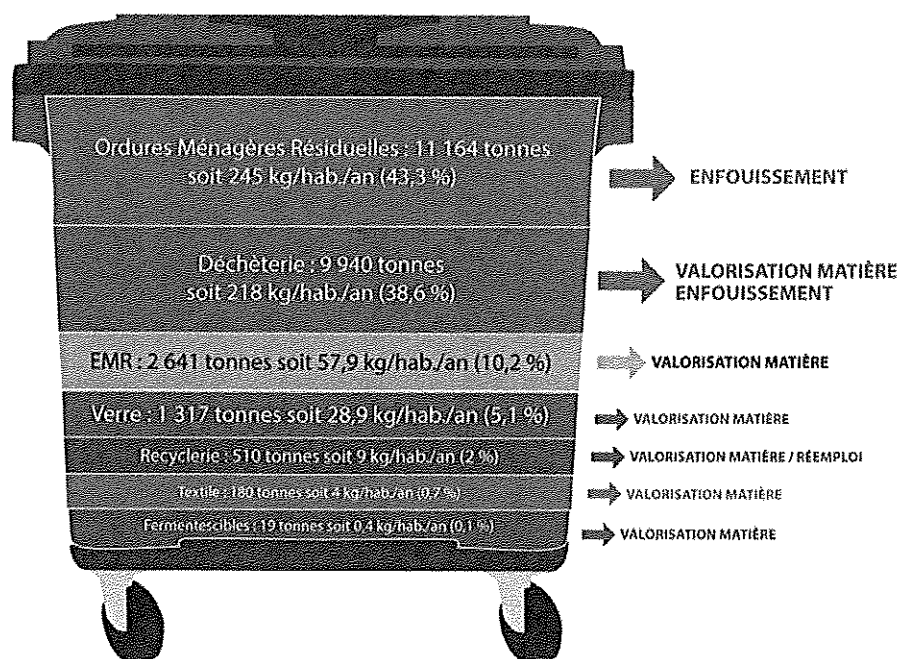


SYNTHESE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE « DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » 2019

RAPPORT SUIVI PAR LE SERVICE OPERATIONNEL DE VICHY COMMUNAUTE : SERVICE GESTION DES
DECHETS MENAGERS

Indicateurs techniques de la collecte :

Indicateurs	2019	2018	Evolution 2019/2018	Explications
Production déchets résiduels	245 kg/hab.an	259 kg/hab.an	-5.7 %	Nous constatons à la fois un transfère des OM vers la CS via l'extension des consignes de tri mais également une baisse plus globale des OM. Ces tendances indiquent que l'extension des consignes de tri a bien été intégrée par la population et que la communication de terrain est primordiale pour de bons résultats.
Production déchets recyclables	58 kg/hab.an	50.6 kg/hab.an	+13.4%	
Taux de refus du sac jaune	17 %	22%	-40% (en tonne)	Cette baisse spectaculaire du taux et du tonnage de refus sont dû à la fois à l'extension des consignes de tri mais également à une communication de terrain efficace.
Recyclage du verre	28.9 kg/hab.an	27 kg/hab.an	+7.4%	Pour la 1 ^{ère} fois depuis 3 ans, le tonnage du verre augmente, nous pouvons expliquer cela come une conséquence positive de la communication sur les gestes de tri (transfère des déchets des OM et CS au verre).
Déchèterie	218 kg/hab.an	222 kg/hab.an	-0.36%	RAS pour les tonnages de déchèterie qui restent similaire à 2018.
Textiles	4 kg/hab.an	4 kg/hab.an	0%	RAS pour les tonnages de textile qui restent similaire à 2018.
Taux de valorisation matière des DMA	49.5 %	48%	+1.5 pt	Objectif du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) pour 2018 = 45.6 %
Tonnage entrant à la recyclerie	576 t	607 t	-5.1%	De manière prévisible, la recyclerie commence une baisse / stagnation de son tonnage collecté. Cette stagnation est normale, le site arrive à un rythme « de croisière », la baisse peut s'expliquer avec l'ouverture de la Recyclerie Créative à Vichy, qui détoure des objets de la recyclerie communautaire.



Indicateurs techniques de traitement :

► Les tonnages de déchets stockés à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de GAÏA: **89 938 tonnes stockées** (contre 91 625 t en 2018, soit -1.8%). Le Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR) vient toujours déposer ses OMR et encombrants à GAÏA tout au long de l'année. Vichy Communauté a autorisé SUEZ à lisser sur les 12 années de DSP l'autorisation accordée d'enfouir annuellement 80 000 tonnes, d'où le maintien d'un tel tonnage enfoui sur le site en un an.

► La part des déchets produits par Vichy Communauté (Vichy, Cusset, Bellerive) et stockés à GAÏA (DMA en porte-à-porte, déchets de nettoyage, déchets d'assainissement, déchèterie) atteint **15 940 tonnes**, soit une baisse significative par rapport à 2018 (-4.8%). Cette diminution du tonnage stocké, s'explique en totalité par la baisse des ordures ménagères apportées sur site.

Indicateurs financiers :

Les dépenses de fonctionnement (hors participation au SICTOM S.A.) s'élèvent à **3 695 712 € TTC**, soit **une baisse de 4.9 %**, qui peuvent s'expliquer en totalité par la baisse des coûts de traitement de la collecte sélective avec l'ouverture au 1^{er} mai 2019 du nouveau centre de tri départemental (-200 000 € pour 2019) ;

Le montant des recettes (hors contribution des usagers) qui proviennent essentiellement des redevances de l'ISDND, la vente de matériaux, des soutiens des éco-organismes et des subventions du département et de l'ADEME s'élève à **1 296 410 €**. Cette baisse de **-6% par rapport à 2018** s'explique par la chute des prix de rachat des matières issus de la collecte sélective en début d'année et le fait que depuis le 1^{er} mai 2019, la vente des matériaux est perçue par Allier Tri, gestionnaire du centre de tri départemental.

Les recettes provenant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élèvent à **4 866 702 €**, soit une légère augmentation par rapport à 2018 (+2%). Le taux de la TEOM est stable depuis 2012 et s'élève à **6,75 %**.

Le coût aidé (coût restant à la charge de Vichy Communauté, déduction faite du Fonds de Compensation de la TVA portant sur les investissements) par habitant en 2019 pour le service de gestion des DMA est de **59.1 € TTC** contre 61.7 € TTC en 2018, soit une baisse de 4.2%.

Faits marquants 2019 :

- Forte baisse du refus de tri ;
- Forte augmentation du tonnage de la CS ;
- Ouverture du centre de tri départemental porté par la SPL Allier Tri ;
- Fêtes de la récup' ! organisée au Palais du Lac, près de 2 000 visiteurs.

Perspectives 2020 :

- Maintien de la communication sur l'extension des consignes de tri avec l'ouverture du centre de tri départemental de Chézy géré par la SPL Allier Tri ;
- Engager une coopération réciproque avec le service propreté de la ville de Vichy pour améliorer les dysfonctionnements dans ce domaine ;
- Relancer les actions de prévention pour les Déchets Ménagers et Assimilés conformément au décret n° 2015 – 662 du 6 juin 2015.
- Développer la transversalité entre les services de Vichy Communauté (TEPOS ...)
- Mettre en place une convention d'autorité concédante avec le SEEDR pour la gestion de l'ISDND

AVIS DES SERVICES DE VICHY COMMUNAUTE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE « DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » 2019

Éléments positifs (les 3 éléments d'amélioration prévus pour 2019 ont été atteints) :

- Freiner la montée du taux de refus par des actions de communication ciblées
- Stopper l'augmentation du tonnage d'OMR
- Stopper la chute du tonnage des déchets recyclables (EMR et verre)

Éléments à améliorer

- Augmenter le taux de valorisation matière dans les déchets gérés par la collectivité

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 48 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2020 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - RAPPORT
ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS - EXERCICE 2019

.....
Date de décision: 24/09/2020

Date de réception de l'accusé 01/10/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 24SEP2020_48

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200924-24SEP2020_48-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de compétences par thèmes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 48.pdf (99_DE-003-200071363-20200924-24SEP2020_48-DE-
1-1_1.pdf)